

Nouvelles mesures de protection des baleines noires de l'Atlantique du Nord dans le golfe du Saint-Laurent

Québec, le 29 mars 2018

Le gouvernement du Canada dévoilait hier son plan de protection des baleines noires de l'Atlantique du Nord pour la saison 2018. Ces nouvelles mesures prévoient l'instauration, dès le 28 avril prochain, de plusieurs zones de limitation de vitesse dans la partie est du golfe du Saint-Laurent pour les navires de plus de vingt mètres de longueur. Le gouvernement a opté pour une approche flexible qui établit à la fois une zone de réduction de vitesse statique dans les endroits où sont concentrées les observations de baleines noires, ainsi que deux zones dynamiques, à l'intérieur desquelles une limitation de vitesse sera déclenchée pour une période d'au moins quinze jours dès qu'une baleine y sera observée.

Armateurs du Saint-Laurent (ASL) salue la mesure adoptée par le gouvernement qui assurera la protection de la baleine noire de l'Atlantique du Nord tout en minimisant les impacts sur l'industrie maritime et certaines communautés. Cette mesure est le fruit d'un travail de concertation entre le gouvernement, l'industrie maritime et le milieu scientifique qui a permis d'identifier des solutions à la fois efficaces, concrètes et réalistes. « L'annonce de cette mesure démontre l'importance de maintenir avec le gouvernement un dialogue continu basé sur la science et la réalité opérationnelle du transport maritime », affirme Martin Fournier, directeur général d'Armateurs du Saint-Laurent. ASL souhaite que les travaux du groupe de travail mis sur pied suite à l'établissement de la mesure en 2017 se poursuivent afin d'acquérir et de partager de nouvelles connaissances, et d'améliorer et d'adapter les mesures de protection dans les années à venir.

Armateurs du Saint-Laurent et ses membres sont impliqués depuis de nombreuses années dans plusieurs initiatives de protection du milieu, dont la mise en place, en collaboration avec les scientifiques et les autorités réglementaires, d'une zone volontaire de réduction de vitesse dans l'estuaire du Saint-Laurent.

À propos d'Armateurs du Saint-Laurent

Armateurs du Saint-Laurent a pour mission de représenter et promouvoir les intérêts des armateurs domestiques pour soutenir leur croissance et assurer le développement du transport maritime sur le Saint-Laurent. Représentant une flotte de plus de 130 navires, nos 14 membres actifs génèrent des milliers d'emplois directs et plusieurs centaines de millions de dollars en retombées économiques au Canada.

- 30 -

Informations :

Martin Fournier
Directeur général
418-648-4378, poste 101